Avis de Recrutement

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CHARGÉ DE LA RÉCUPÉRATION DES DOMAINES SPOLIÉS DE L'ÉTAT

Recrutement d'un Expert International en Aménagement du Territoire et Planification Urbaine

Envoyez votre candidature à :
simandou@habitat.gov.gn

Guinée

PROGRAMME SIMANDOU 2040
Un pont vers la prospérité !

1 Contexte et Justification

La République de Guinée connaît une urbanisation rapide, souvent non maîtrisée, avec une forte concentration des populations et des activités économiques dans la région de Conakry. Ce phénomène entraîne une pression croissante sur les infrastructures, accentue les déséquilibres territoriaux et compromet les équilibres écologiques. L'aménagement du territoire apparaît dès lors comme un levier stratégique pour orienter les dynamiques spatiales, promouvoir un développement inclusif et équilibré, et améliorer la qualité de vie des citoyens.

La croissance démographique et l'urbanisation non planifiée engendrent plusieurs défis majeurs. Parmi eux, on note l'extension anarchique des villes, l'accès limité aux équipements sociaux de base, la saturation des réseaux de transport et la dégradation de l'environnement urbain. En l'absence de politiques territoriales cohérentes, ces déséquilibres risquent de se creuser davantage et d'entraver la mise en œuvre des engagements nationaux en matière de développement durable.

Face à cette situation, à l'orée de la mise en œuvre du programme de développement socioéconomique durable et responsable Simandou 2040, le ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ambitionne de :

- Assurer une répartition équitable et durable des infrastructures et les opportunités économiques sur l'ensemble du territoire ;
- Promouvoir l'attractivité des zones rurales et secondaires ;
- Encadrer l'expansion urbaine par une planification anticipée et participative ;
- Renforcer la résilience des villes face aux changements climatiques et aux risques environnementaux.

Le processus d'élaboration du programme de développement socioéconomique durable et responsable Simandou 2040, initié par le Comité Stratégique Simandou placé sous l'autorité du Chef de l'État, a permis d'identifier plusieurs défis et opportunités dans les secteurs de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Ainsi, le programme Simandou 2040 constitue un plan d'émergence ambitieux lancé par la République de Guinée pour orienter le pays vers une prospérité durable et équitable à l'horizon 2040. Il répond aux défis économiques et sociaux actuels en visant une transformation profonde de l'économie guinéenne, à travers une stratégie globale, inclusive et durable. Initié par les plus hautes autorités du pays, ce programme représente un jalon majeur dans le parcours de développement de la Guinée, avec pour objectif de favoriser une croissance forte et partagée, en valorisant les ressources naturelles abondantes du pays et en réalisant des investissements structurants dans des

secteurs clés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette vision Simandou 2040, initiée par le gouvernement, et à travers son pilier 3 portant sur les Infrastructures, les Transports et la Technologie, plusieurs actions et réformes sont envisagées dans les secteurs de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire. La mise en œuvre de la vision Simandou 2040 s'articulera autour des programmes suivants :

1. Programme de modernisation et de réforme de la gouvernance foncière ;
2. Programme de construction des logements/équipements collectifs et de rénovation urbaine ;
3. Programme d'aménagement, de construction des voiries pour une mobilité urbaine ;
4. Programme Zéro déchets ;
5. Programme de renforcement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire ;

L'implémentation de ces programmes se fera à travers une approche de coordination et de suivi échelonné en lien avec l'ensemble des acteurs allant du Comité Stratégique Simandou, à l'ACGP.

Ainsi, le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MUHAT), chargé de la récupération des domaines spoliés de l'État, envisage un renforcement de son expertise technique pour l'élaboration et la structuration de ces programmes phares à travers le recrutement d'un expert international de haut niveau, afin de pouvoir appuyer et collaborer étroitement avec les autorités en charge du suivi de la mise en œuvre du Programme Simandou 2040.

2 Objectif Global

Recruter un expert international afin d'appuyer le MUHAT dans la conception et la planification d'une politique moderne, intégrée et durable d'aménagement du territoire et de planification urbaine.

3 Objectifs Spécifiques

- Évaluer les politiques, instruments et pratiques existants en matière d'aménagement du territoire et de planification urbaine ;
- Identifier les priorités d'intervention et proposer des programmes et projets de développement urbain à fort impact structurant, en ligne avec les recommandations du Programme Simandou ;
- Appuyer l'élaboration d'un cadre stratégique national d'aménagement du territoire, cohérent avec la vision de développement Simandou 2040 ;
- Élaborer les termes de référence des projets identifiés ;
- Proposer une feuille de route opérationnelle ainsi que des mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans le secteur, sur les meilleures pratiques internationales.

4 Spécificités du poste

4.1 Résultats Attendus

La mise en œuvre de la mission devra aboutir aux résultats suivants :

- Un diagnostic complet du cadre institutionnel, réglementaire et opérationnel de l'aménagement du territoire en Guinée est disponible ;
- Une proposition de politique d'aménagement du territoire et de planification urbaine intégrée est formulée ;
- Un portefeuille de programmes et de projets prioritaires est identifié ;
- Les termes de référence des projets identifiés sont élaborés ;
- Une feuille de route de mise en œuvre et de suivi-évaluation est adoptée ;
- Un programme de formation et de transfert de compétences est mis en œuvre pour les acteurs intervenant dans le secteur.

Livrables : Les livrables suivants sont attendus :

- Rapport de diagnostic du système d'aménagement du territoire et d'urbanisme Document de politique nationale d'aménagement du territoire ;
- Portefeuille de programmes et projets prioritaires structurants ;
- Document du programme d'aménagement, de construction des voiries pour une mobilité urbaine, ainsi que ses instruments de mise en œuvre ;
- Termes de référence des projets structurants identifiés ;
- Feuille de route opérationnelle (mise en œuvre, suivi-évaluation) ;
- Modules de formation et rapports de formation.

4.2 Méthodologie et Tâches Clés

La méthodologie proposée repose sur une approche participative et itérative, structurée autour des tâches clés suivantes :

- Analyse documentaire et entretiens avec les parties prenantes ;
- Diagnostics sectoriels, institutionnels et territoriaux ;
- Élaboration participative de la stratégie d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;
- Préparation des livrables (rapports, cartes, plans d'action, etc.) ;
- Animation d'ateliers de validation et de restitution ;
- Appui à l'élaboration d'outils de suivi-évaluation ;
- Encadrement technique et formation des acteurs du secteur.

4.3 Durée de la mission

La mission de l'expert est prévue pour une durée initiale de six (6) mois, avec possibilité de renouvellement en fonction des résultats obtenus et des besoins exprimés par le Ministère.

4.4 Supervision

L'expert exercera ses fonctions sous la supervision directe du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire à travers l'Unité d'Appui à la Coordination et à la Gestion des Programmes et Projets (UACGP). Il travaillera en étroite collaboration avec le Comité Stratégique du Programme Simandou 2040, et bénéficiera de l'appui du Bureau de Stratégie et de Développement ainsi que de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

5 Profil de l'Expert Recherché

Le profil de l'expert recherché devra répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire (minimum Bac+5) en aménagement du territoire, urbanisme, géographie, planification urbaine ou dans un domaine équivalent ;
- Expérience professionnelle d'au moins sept (7) ans dans l'élaboration de politiques nationales ou régionales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;
- Expérience avérée dans la réalisation de missions similaires en Afrique subsaharienne, un atout ;
- Solides compétences en analyse stratégique, élaboration de feuilles de route et conduite de réformes institutionnelles ;
- Excellentes capacités rédactionnelles et communicationnelles ;
- Maîtrise du français exigée ; la connaissance de l'anglais constitue un atout.

6 Modalités de Soumission

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé ;
- Contrats, attestation de travail ;
- Une note méthodologique synthétique (max. 5 pages) ;
- Une proposition financière (prétentions salariales pour un expert individuels, ou offre commerciale pour un cabinet).

7 Soumission :

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante : simandou@habitat.gov.gn, avec pour objet : Candidature Expert international en aménagement du territoire et planification urbaine.

Envoyez votre candidature à :
simandou@habitat.gov.gn